



DÉLIBÉRATION

N° CS-2023-22

OBJET: Application de l'article 7 du Règlement de service AEP du SETA

Membres en exercice: 26

Membres présents pour la délibération : 19 Membres ayant donné procuration: 6

Date de convocation : 02 juin 2023

Votes contre: 2 Votes pour: 20 Abstentions: 3

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la mairie de Monlezun d'Armagnac, sous la présidence de Philippe SAUQUES, Président.

Secrétaire de séance : Pascal TROTTA

Membres présents ou représentés : ORTYL Chantal (pouvoir à Pascal Trotta), VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DIEDERICH Henri, BAQUE Aline (pouvoir à Patrick NALIS), LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent (pouvoir à Philippe SAUQUES), CASTERA Guy, SOLER Marc, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BARSACQ Franck, DUPUY Alain (pouvoir à Joël LABURTHE), EXPERT Didier, FRENOT Thierry (pouvoir à Marie-Claude MAURAS), MAURAS Marie-Claude, Raymonde LACOMME.

Membre absent : LATAPIE Arnaud

Délibération:

Afin de prendre en compte la demande des redevables, Compte tenu de l'urgence d'agir pour l'eau,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget du SETA,

Le Président propose à l'assemblée de modifier l'application de l'article 7 du ditrèglement comme suit :

- En remettant la part fixe comme en 2022 pour la seconde facturation 2023, pour les usagers qui auraient été impactés dès la première facture 2023,
- En mettant la part fixe conformément au règlement de service pour les autres usagers concernés, pour la deuxième facturation,
- En appliquant l'article 7 du règlement à tous les usagers concernés dès janvier 2024 pour une année pleine.

Les délégués se prononcent par vote à main levée : 3 abstentions, 2 contre et 20 pour. Le Comité Syndical adopte la proposition ainsi présentée.



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Le Président, Philippe SAUQUES

